

Introduction

Le projet ASSAb développe, depuis 2012, un certain nombre d'actions en faveur de l'accès au droit, l'accès au soin et la continuité des soins des personnes sans abri à Marseille. Porté par l'Hôpital Européen pour la sixième année consécutive, sans changement dans sa mission le projet ASSAb repose toujours sur une coordination qui fédère l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs en faveur de « l'accès aux droits, l'accès aux soins et leur continuité, des personnes sans abri à Marseille », dans une dynamique de réseau « santé-précarité » en construction.

Pour l'année 2021 les axes de travail définis étaient :

- **Réalisation du dénombrement des personnes s'étant retrouvées au moins une fois sans abri à Marseille en 2019** (à partir des files actives des lieux d'accueil bas seuil) et production de données complémentaires ;
- **Travail avec les hôpitaux sur les difficultés liées aux sorties d'hospitalisation et prise en charge des personnes sans-abris** ;
- **Actualisation et modernisation des outils de structuration et de communication du réseau santé-précarité** ;
- **Formation et sensibilisation auprès du bataillon des marins pompiers de Marseille** ;
- **Retisser un lien partenarial avec la CPAM13** ;

Mais la crise sanitaire a continué d'impacter l'ensemble du champ de l'urgence sociale. De par sa position d'acteur réseau, le projet ASSAb a été très sollicité et fortement mobilisé sur les activités qui ont perdurées suite à la gestion de la crise. Si certaines actions initialement prévues ont pu être maintenues, leur déploiement a dû être adapté au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire. D'autres actions ont dû être suspendues ou reportées. Priorité a été donnée à toutes les actions directement en lien avec la crise sanitaire et les mesures prises pour la combattre.

En 2021, le projet ASSAb a été une ressource nécessaire et adaptée pour répondre spontanément à la demande des acteurs institutionnels et associatifs dès lors que celle-ci s'est présentée. La poursuite du déploiement du plan d'action du projet ASSAb en 2021 est présentée ci-dessous. La progression des actions les unes par rapport aux autres est déterminée par la feuille de route biannuelle, validée par le comité de pilotage du projet.

Objectif général du projet :	Favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins et la continuité des soins des personnes sans abri à Marseille (continuité du projet ASSAb en vigueur depuis novembre 2011).
Objectifs opérationnels du projet :	L'action répond à l'objectif : Favoriser le travail en réseau santé précarité, mais aussi aux objectifs suivants : favoriser l'accessibilité à l'information, l'accessibilité aux droits, l'accessibilité à l'effectivité des droits et à l'offre de soins, améliorer la prise en charge ambulatoire et hospitalière dans le cadre du parcours de soins, développer les compétences des publics, soutenir les actions d'accompagnements des publics.

Activités spécifiques liées à la crise sanitaire

Très impliqué dans la gestion de cette crise et de ses conséquences, le projet ASSAb a pour cela développer les activités suivantes :

- ✚ Participation aux instances de coordination générale de la crise sanitaire
 - Au niveau de l'inter-associatif
 - Echange avec les institutions
- ✚ Mise en place, veille et actualisation de la page actualité du site internet du projet ainsi que de l'application mobile du réseau santé-précarité « PRéSantés ».
- ✚ Poursuite de la participation aux groupes de travail qui se sont constitués au début du confinement en 2020 et mise à disposition du répertoire et de l'expertise d'Assab (distribution alimentaire, équipes mobiles sanitaires, squat et bidonville, coordination générale, ouverture d'un accueil de jour, etc...).
- ✚ Facilitation de partenariats spécifiques (ex : entre les services de vaccination de la ville, du département, les équipes mobiles de dépistage et de vaccination contre la Covid).
- ✚ Coordination des équipes mobiles sanitaires autour de la vaccination Covid19 :
 - Centralisation et diffusion des informations terrains (modalités de fonctionnement des accueils de jour, des équipes mobiles, etc...)
 - Diffusion des informations institutionnelles (Service PLUS, vaccination contre la Covid19)
 - Présentation de dispositifs d'hébergement (hébergement d'urgence (Capelette, Bonneveine, Noailles, La Treilles, Lieu suite AMI Grands marginaux) hébergement spécialisé)
 - Lien avec la PASS adulte APHM
 - Emergence d'un groupe de travail vaccination contre la covid19
 - Recensement des hôtels avec punaise de lit*
 - Temps d'échange SIAO/115/équipes mobiles sur l'accès à l'hébergement pour les personnes en rue.
 - Appui au relai de l'action de dépistage du programme de recherche CovidHomeless (en vue de l'arrêt) auprès des équipes de dépistages de la Covid
 - Publication en ligne de l'outil de recensement des équipes mobiles sur Marseille
- ✚ Appui à la coordination squat et bidonville autour de la vaccination :
 - Remontées d'information sur les situations terrain
 - Mise en lien entre les équipes squats et bidonvilles et les équipes médilac

- ➡ Remontée d'information terrain auprès des institutions
 - Situations sanitaires préoccupantes
 - Difficulté et dysfonctionnement sur l'urgence sociale
 - Besoins des équipes mobiles
 - Besoins des personnes en rue
 - Besoin de mise à l'abri pour raison sanitaire (personnes vulnérables)
- ➡ Différentes sollicitations ponctuelles :
 - Appui aux équipes sur des situations sanitaires et ou sociales complexes
- ➡ Participation à la stratégie de dépistage et de suivi des clusters
- ➡ Travail de coordination de réseau, habituel dans ASSAb et qui n'a pas disparu pendant la crise
 - Point avec les hébergements d'urgence
 - Echange d'information avec le 115
 - Echange avec les autres structures de coordination (Coordination des PASS, PTA, Observatoire asile...)
- ➡ Coordination du groupe de travail sur la vaccination des personnes sans abri
 - Organisation de temps de formation/information sur la vaccination a destination des équipes 1^{ère} ligne
 - Production et diffusion d'une procédure adaptée d'accès à la vaccination Covid19
 - Appui à la sensibilisation et accès à la vaccination pour les personnes mise à l'abri en hôtel (convention CPAM/SIAO)
 - Organisation et animation réunion de suivi institutionnel bi-mensuelle sur les actions en cours

Avancées du plan Actions du Projet ASSAb en 2021

Favoriser l'accès aux droits	Lever les complexités et agir sur les déterminants qui entravent l'accès aux droits
Collaboration avec la CPAM pour une ouverture rapide des droits de santé.	<p>1. Les conventionnements CPAM permettent des ouvertures de droit accélérées. Etait une action aboutie du projet. Cependant la réforme annoncée de l'AME vient remettre en question ces modalités de fonctionnement adapté au public le plus précaire.</p> <p>Poursuite du travail collaboratif avec la CPAM. Participation à 2 temps de discussions avec la CPAM lors de la réunion des équipes mobiles organisées par l'ARS et au sein du comité de pilotage de la PASS de Ville. Réforme AME à venir remet en cause la viabilité des conventionnements CPAM.</p> <p>Sollicité par des partenaires pour relancer une démarche de concertation avec la CPAM.</p> <p>Recensement des difficultés rencontrées par les acteurs première ligne et réalisation d'un document concerté question/réponse autour des points soulevé.</p> <p>Organisation d'un temps d'échange entre la CPAM et les travailleurs sociaux des structures première ligne sur la base de ce document.</p> <p>Poursuite du travail sur ce document pour en faire un document de référence. A faire valider par la CPAM (début 2022) avant diffusion aux équipes.</p>
Améliorer la reconnaissance de l'élection de domicile par les institutions (impôts, préfecture, CPAM,...)	<p>2. La DDETS s'est engagée à reprendre les groupes de travail pour animer la mise en œuvre du schéma départemental de la domiciliation. Les groupes de travail ont été ajournés pour cause de crise sanitaire et ne sont pour l'instant pas programmés. Dans l'attente de l'amélioration de la situation.</p>

Favoriser l'accès et la continuité des soins	Pour favoriser l'accessibilité et l'effectivité des soins, en 2019, l'action du projet ASSAb a consisté en :
Soutien aux PASS	<p>1. Maintien du soutien aux PASS. Rencontres régulières de la coordination régionale des PASS pour faciliter la sensibilisation de l'intra hospitalier aux missions des PASS et rencontres régulières des équipes des PASS pour informer les partenaires santé-précariété de leurs modalités de fonctionnement.</p>
Mutualisation entre les infirmeries de l'UHU Madrague et de l'ADN Forbin	<p>2. Temps de travail mensuel entre les infirmeries des hébergements d'urgence, est toujours en suspens en raison de la crise sanitaire : impossibilité de se réunir dans les centres d'hébergement et du déploiement du projet sur d'autres actions.</p>
Poursuivre le soutien aux structures	<p>3. Soutien individuel aux structures : réponse aux sollicitations des structures bas seuil sur certaines problématiques ou situations particulières</p>

Articulation avec le projet d'accès à la psychiatrie ambulatoire pour les personnes sans lieu d'habitation personnel	<p>4. En attente de la relance de ce projet par les institutions</p>
Favoriser la prise en charge hospitalière au-delà des PASS et des Urgences	<p>5. Travail avec l'OMEDIT et la coordination régionale des PASS sur la délivrance des produits de santé pour les personnes sans droit. Contribué à la communication de la procédure au sein du réseau et en participant à la rédaction d'un article dans la revue « Priorités Santé. Poursuite du groupe de travail pour évaluer et soutenir l'application de la procédure. Travail autour d'un circuit pour le recensement des événements indésirables.</p> <p>6. Soutien à la consultation médicale hebdomadaire gratuite de l'hôpital européen. Consultation suspendue en début de crise sanitaire. Il n'est pas prévu de la relancer. Un travail est en cours au sein de l'Hôpital Européen pour développer un dispositif structuré pérenne.</p> <hr/> <p>7. Groupe de travail sur les sorties d'hospitalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du recensement des dysfonctionnements en sortie d'hospitalisation - Groupe de travail SIAO/ARS/CHRS/SSR : Lancement du groupe de travail reporté pour cause de crise sanitaire

Fédérer les acteurs du champ social et sanitaire autour de difficultés partagées et de construction collective, notamment :	Aider à la structuration du réseau santé précarité : Fédération et interconnexions des acteurs, diagnostic collectif des difficultés rencontrées, groupe de travail... :
Poursuivre la démarche participative.	<p>1. Groupe de mutualisation. Il réunit de façon mensuelle les soignants salariés des structures bas seuil du réseau santé-précarité. Le groupe mutualisation comprend 52 personnes travaillant dans 33 structures. 1^{er} semestre, reprise des réunions, en visio. Mode de réunion limitant grandement les échanges et possibilités de travail en commun. Temps de réunion qui se limite aux échanges d'informations diverses. Adhésion moindre des partenaires. Second semestre reprise des réunions physiques. Lancement d'un travail de réflexion sur le manque de place en LHSS.</p> <hr/> <p>2. Réunion des équipes organisée par le 115. Pas de reprise de ces réunions pour cause de modification de fonctionnement de chacun en crise sanitaire. Dans l'attente de la stabilisation des équipes du SIAO urgence suite à une réorganisation structurelle.</p>

	<p>3. Participation et appui technique au DADA (Dispositif Alimenter D'Abord). Participation aux réponses aux AAP France relance pour financer stabilisation, structuration et développement du dispositif. 2 appels à projet validés. Intégration de l'association le Bouillon de Noailles avec le projet de cuisine partagée portée par Solihab Provence. Mise en place d'une évaluation du dispositif et des besoins des bénéficiaire par ACF</p>
Participation à l'harmonisation des maraudes	<p>4. Réunion de coordination des équipes mobiles. Depuis 2015, cette action a été confiée au 115. ASSAb a coordonné les équipes mobiles sanitarisées pendant toute l'année 2020. Des réflexions sont en cours pour harmoniser une coordination globale prenant en compte l'ensemble des maraudes et équipes mobiles, sanitarisées ou non.</p> <p>5. Travail avec le BMPM. En tant qu'acteur intervenant auprès du public sans abri le bataillon est en demande d'outil d'information sur le réseau santé-précariété et l'offre de service existant sur le territoire. Finalisation de l'outil PRéSantés par une entreprise de développement privé.</p>
Coopération entre le SIAO et le champ sanitaire:	<p>6. Réunion entre hébergements d'urgence et 115. Arrêt de cette coordination pour cause de crise sanitaire. Les structures d'hébergement ont depuis travaillées de leur côté avec le SIAO Urgence et la DDETS autour de l'expérimentation hébergement à 90j.</p> <p>7. La Plateforme d'Accès Direct au Logement, portée par le SIAO a été lancée en 2018. ASSAb participe à son comité de pilotage en tant que partenaire ressource. Arrêt de la plateforme en fin d'année. Remplacée par la PFTA début 2022.</p> <p>8. Renouvellement d'hébergement pour motif sanitaire : L'ensemble des durées d'hébergement et de leurs modalités de renouvellement sont revues sur Marseille à la lumière des expériences vécues durant les confinements. Les possibilités de renouvellement d'hébergement pour raison de santé sont elles maintenues.</p>
Mise à jour et développement des outils du réseau	<p>9. Au fil des ans, plusieurs outils ont été produits par le réseau à destination de l'ensemble de ses membres et partenaires. Ils devaient être mis à jour. Poster « orientations médicales ». La dernière mise à jour date de décembre 2019. Les modifications de fonctionnement très fréquentes de l'ensemble des structures en raison de leur adaptation à la situation sanitaire rend pour l'instant inopportun la mise à jour et la réédition d'outils papiers. Poster « équipes mobiles ». Réalisation d'un répertoire des équipes mobiles à Marseille, publiés sur le site internet du projet.</p> <p>10. D'autres outils, numériques, ont été créés et entretenus : Site internet du projet ASSAb : Le site internet du projet ASSAb (https://projetassab.org) a servi de base de centralisation et de relai d'information sur le fonctionnement des structures du réseau. Pour poursuivre ce principe en dehors des périodes de crise, une rubrique actualité est régulièrement mise à jour.</p>

	Développement d'un outil numérique d'aide à l'orientation socio-sanitaire : En complément des outils papier (poster), un outil numérique portable qui recense les offres de service du territoire a été développé : <i>l'Application PréSantés</i> . Les nombreux bouleversements provoqués par la crise sanitaire ont demandé une mise à jour intégrale de la base de données. L'application gratuite est déployée sur les stores en juin 2021 et communiquée auprès des membres du réseau en juillet. Une communication grand public s'est déroulée en octobre 2021 à la Cantine de Cocovelten. Distribution de Flyer, d'un Power Point explicatif, d'un communiqué et dossier de presse. Publication d'un article dans le journal La Provence. Outil de communication disponible sur le site du projet.
--	---

Lutter contre les stigmas et discriminations	Le développement du réseau santé précarité, qui implique les acteurs dans une dynamique de travail collectif, doit pouvoir répondre aux besoins de connaissances, exprimés par les professionnels ou bénévoles.
Favoriser la formation des acteurs	<p>1. Formation EMPPM : Intervention à l'école des Marins Pompier de Marseille. Ces interventions auprès des futurs chefs d'agrès, consistent en une sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de précarité (notamment sur les conditions de vie des personnes, les morbidités et comorbidités recensées, les addictions, ou troubles psychiatriques). Les deux interventions prévues sur le premier trimestre ont été <i>annulées pour cause de crise sanitaire</i>. Réalisation de deux interventions (juin et novembre) auprès de 26 stagiaires avec le Bus 31/32 et l'ADJ.</p> <p>2. Diffusion des résultats de recherches locales : <i>Ajourné pour cause de crise sanitaire</i></p>

Favoriser l'objectivation des besoins	Afin de participer à l'amélioration du fonctionnement de l'urgence sociale sur le territoire, ASSAb travail à améliorer la connaissance des publics et de ses besoins autant que celle de l'offre existante et des services disponibles
Améliorer la connaissance des publics	<p>1. Evaluation quantitative du nombre de personnes sans abri. Recueil des files actives de tous les partenaires du réseau. Difficulté de recueil de la file active du SIAO 115 pour des raisons techniques liées à l'administration de SI SIAO à l'échelle nationale. Situation débloquée en juin 2021. Premiers résultats présentés lors du Copil de décembre 2021. Diffusion du document de synthèse des résultats en janvier 2022.</p> <p>2. Etoffer la restitution des résultats de l'évaluation quantitative du nombre de personnes sans abri. Recueil et analyse des données qualitatives complémentaires au recensement sur file active 2019. L'analyse de l'ensemble des données recueillies lors de ces groupes sera restituée avec les résultats du dénombrement à venir sur les files active 2019.</p>

Améliorer la connaissance de l'offre de service	<p>3. Production d'outil et de répertoire : Les différents outils d'orientation socio-sanitaire produits par le projet permettent d'identifier l'existant. L'application PRéSantés permet un recensement actualisé de l'offre de services dédié aux personnes sans abri sur le territoire de Marseille.</p> <hr/> <p>4. Les diagnostics thématiques produits par le réseau permettent d'identifier des manques dans l'offre de service. Finalisation d'un diagnostic sur « les mineurs à la rue », problématique particulièrement sensible et complexe. Document publié en septembre 2021 Il n'est pas possible de faire un véritable état des lieux de la question des mineurs à la rue. Mais le travail produit permet de clarifier les circuits de prise en charge et d'identifier les moments de vulnérabilité particulière dans les parcours de ces jeunes. Travail mis en forme par un graphiste et remis en octobre aux membres du comité technique ainsi qu'aux membres ayant participé à l'enquête. Mis en ligne en décembre à la suite du comité de pilotage.</p>
---	---